



AVIS PUBLIC

AVIS PUBLIC est par la présente donné par le soussigné, directeur général et greffier :

QUE le conseil municipal de la Ville de Témiscaming a adopté, lors de sa séance ordinaire du conseil tenue le 11 février 2025, le règlement #714 abrogeant règlement #708 concernant la tarification du service incendie.

Le règlement est disponible pour consultation au bureau municipal, du lundi au vendredi entre 8 h 30 et 12 h et entre 13 h et 16 h 30 et sur le site internet de la Ville.

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussigné, Patrick Tanguay Dumas, greffier, résidant à Témiscaming, certifie que j'ai publié le présent avis le 14 février 2025 sur le site web de la Ville relativement à l'adoption du règlement #714.

De plus, j'ai affiché une copie de cet avis public à l'hôtel de ville le 14 février 2025.

EN FOI DE QUOI, je donne ce certificat ce 14 février 2025.

Patrick Tanguay Dumas
Directeur général et greffier